**LA MARSEILLAISE**

COUPLET 1

Allons, enfants de la Patrie, le jour de gloire est arrivé.

Contre nous de la tyrannie, l’étendard sanglant est levé.

Entendez-vous, dans les campagnes, mugir ces féroces soldats ?

Ils viennent jusque dans vos bras, égorger vos fils et vos compagnes.

REFRAIN

Aux armes citoyens, formez vos bataillons !

Marchons ! Marchons, Qu’un sang impur abreuve nos sillons.

COUPLET 7 (dit COUPLET DES ENFANTS)

Nous entrerons dans la carrière quand nos aînés n’y serons plus.

Nous y trouverons leur poussière et la trace de leurs vertus.

Bien moins jaloux de leur survivre que de partager leur cercueil,

Nous aurons le sublime orgueil de les venger ou de les suivre.

La Marseillaise a été composée en 1792, pendant la période de la

**Révolution française : 1789 (prise de la Bastille)- 1799 (coup d’Etat de Napoléon Bonaparte)**

La compositeur en est Claude Joseph Rouget de Lisle, alors qu’il défendait avec son armée la frontière française à Strasbourg, contre les pays ennemis (pays royalistes, anti-révolutionnaires). Le maire de Strasbourg, bon ténor, demanda à Rouget de Lisle de composer un hymne pour la révolution; d’où son titre d’origine « Chant de guerre pour l’armée du Rhin ». L’épouse du maire se chargeait de l’accompagner au clavecin et écrivait les arrangements pour d’autres instruments. Puis le bataillon de Rouget de Lisle fut appelé d’urgence à Marseille pour y défendre la frontière. En route, il apprit son hymne aux soldats. Les Marseillais furent de suite conquis pas ce chant et l’adoptèrent en le renommant « Marseillaise ».

Rouget de Lisle écrivit six couplets, en s’inspirant d’une affiche sur les murs de Strasbourg. Plusieurs personnes revendiquent la création du 7ème couplet (dit « Couplet des enfants »).

La Marseillaise fait partie des symboles de la Républiques, inscrits dans l’article 2 de la **Constitution française**.

***Article II :***

***La langue de la République est le français.***

***L’emblême national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.***

***L’hymne national est la « Marseillaise ».***

***La devise de la République est « Liberté, Egalité, Fraternité ».***

***Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.***

Le drapeau permet de réconcilier les trois ordres (le bleu pour le clergé, le blanc pour la noblesse, le rouge pour le tiers état).

La devise nous vient du révolutionnaire Robespierre.

Il existe aussi d’autres symboles de la République qui ne sont pas inscrits dans la Constitution mais qui sont très connus.

Le symbole de Marianne vient de la contraction de deux prénoms très répandus à l’époque révolutionnaire et représente donc le peuple. Son bonnet phrygien fait référence aux esclaves de la Grèce antique (en Phrygie) qui le portaient quand ils étaient affranchis (libérés). C’est donc un symbole de liberté.

Le symbole du coq gaulois est né d’un jeu de mot entre le coq en latin (gallus) et le nom Gaulois.

 

Détail du tableau « La liberté guidant le peuple » d’Eugène Delacroix. Le coq gaulois de la FFF(oot), FFR(ugby), FFN(atation).

© Muriel Garaicoechea